

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre Liers Valloire

22/06/2006 – 18h – Mairie de Saint Barthélemy

Etaient présents :

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics	
M DALLEST Jean	MISE DDAF Isère
M DELPRAT Michel	DIREN - SEMA
Mme MARQUESTE Cécile	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse - Délégation Rhône-Alpes
Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	
M BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers
M MARILLAT Robert	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Bièvre-Liers-Valloire
M MARTIN-ROSSET Freddy	Communauté de Communes Rhône-Valloire
M NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
M PELISSIER Maurice	Communauté de Commune du Territoire de Beaurepaire
M VIAL Bernard	Communauté de Communes de Bièvres-Est
Collège des représentants des usagers, des propriétaires concernés des organisations professionnelles et des associations concernées	
M ENCRENAZ Claude	A3EBV
M Maurice ATHEE	FDAPPMA Drôme (représentant M. Jean-Claude MONNET)
M PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
M SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
M BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
Autres participants	
M BROCHIER François	Maire de Bévenais
M DELORME Dominique	Secrétaire général de l'UNICEM Rhône-Alpes
Mlle GRAVIER Annabel	Animatrice du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics	
M DELAQUAIZE Bernard	DDASS Isère
Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	
M GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
M NUCCI Christian	Conseiller Général de l'Isère

Ordre du jour de la réunion

- Avis sur l'extension des carrières du secteur de Bévenais
- Réflexion sur les commissions de travail à mettre en place pour l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE Bièvre Liers Valloire
- Questions diverses

M. Maurice Pelissier, Président de la Commission Locale de l'Eau, accueille les membres du bureau de la CLE pour cette réunion de préparation de la réunion plénière de la CLE du 28 juin 2006 et annonce l'ordre du jour.

1. Avis sur l'extension de carrière à Bévenais

La CLE a été saisie d'une demande par l'AFECA (Assistance Foncière pour Exploitation de Carrières) d'avis sur l'extension d'une carrière à Bévenais pour le PLU de la Commune de Bévenais et le SDAU de Grenoble.

M. François Brochier, maire de Bévenais, précise que cette extension, d'une centaine d'ha, concerne la carrière du secteur de Mi-Plaine.

M. Jean Budillon-Rabatel, représentant l'UNICEM Rhône-Alpes (Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction), informe que l'UNICEM a envoyé un courrier daté du 13/06/2006 demandant que « le thème des carrières puisse être mis à l'ordre du jour d'une prochaine CLE. ». Il rappelle également que les délais pour l'ouverture ou l'extension d'une carrière sont longs.

Mme Cécile Marqueste, représentant l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, demande dans quel délai y a-t-il nécessité d'une décision et rappelle le déroulement d'un SAGE : état des lieux, diagnostic, scénarii, stratégie, produits et validation du SAGE. Le SAGE donne une orientation pour le territoire. La décision demandée nécessite de se projeter pour ne pas faire d'erreur.

M. Jean-Pierre Barbier, Président de la Communauté de Communes Bièvre Liers rappelle qu'il s'agit d'une décision pour un PLU et que le risque sera minimisé par le dossier d'étude d'impact. M. Jean-Paul Nicolet, président du SI d'Assainissement du Pays d'Albon, indique que les PLU ont de plus des durées de vie d'environ 10 ans.

M. Michel Delprat, représentant la DIREN, redit que l'avis donné à ce jour n'aura pas de valeur juridique. Du fait qu'aucune étude n'ait été menée actuellement, le SAGE ne dispose d'aucune base technique pour argumenter.

M. Barbier demande à être prudent pour ne pas bloquer l'économie ; le problème du SAGE étant qu'il ne peut actuellement pas donner d'avis et auquel on renvoie des demandes.

M. Salvatore San Filippo, représentant la FRAPNA, évoque les « activités connexes » qui peuvent accompagner les carrières, notamment les décharges.

M. Jean Dallest, représentant la MISE, propose que le SAGE soit le moyen de réfléchir et de définir une politique vis-à-vis des carrières et cite l'exemple du Grésivaudan.

M. Dominique Delorme, secrétaire général de l'UNICEM Rhône-Alpes, explique que le préfet peut accepter ou non le projet d'extension, mais dans le cas où l'avis du SAGE n'aurait pas été demandé, la décision du préfet pourrait être rompue juridiquement du fait que le SAGE n'aurait pas été consulté.

M. Barbier rappelle que la maîtrise du foncier appartient au maire. L'avis du SAGE n'a aucune valeur juridique quant à la décision d'extension de carrière inscrite au PLU de Bévenais, en revanche le SAGE demande à ce que l'étude d'impact concernant la ressource en eau soit menée de façon cohérente sur les aspects qualité, quantité et le réaménagement.

2. Réflexion sur les commissions de travail à mettre en place pour l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE Bièvre Liers Valloire

M. Barbier demande d'être prudent dans la composition des commissions de travail afin qu'elles ne soient pas soumises à un lobbying. M. Nicolet propose que les commissions soient constituées au départ de membres de la CLE et qu'en fonction de thèmes plus précis elles s'élargissent à des personnes extérieures pouvant apporter leurs compétences.

M. Delprat rappelle que les commissions de travail font des propositions au Bureau et à la CLE qui les valident ou non et Mme Marqueste informe que le nombre de personnes faisant partie des commissions peut être limité.

M. Delprat rappelle qu'il existe plusieurs directives qui devront être mises en œuvre pour améliorer l'état des eaux : Directive ERU Eaux Résiduelles Urbaines, DCE Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Concernant la commission de travail sur l'aménagement du territoire : approche globale milieux et risques, M. San Filippo évoque le remblaiement des zones humides. M. Nicolet, informe qu'une étude a été réalisée pour définir les zones humides sur le territoire de la Communauté de Communes Rhône Valloire.

A propos des bandes enherbées, M. San Filippo rappelle que les aides de la PAC ne sont accordées que pour une certaine typologie de cours d'eau. Le préfet est chargé de définir les cours d'eau concernés. M. Dallest explique que la typologie des cours d'eau retenue pour le département de l'Isère est basée sur les cartes IGN au 1/25000. M. Nicolet informe que les cours d'eau donnant droit aux aides de la PAC ont été identifiés pour le département de la Drôme.

M. Barbier demande des précisions sur le rôle du SAGE dans la lutte contre les inondations. Le SAGE ne se substitue ni au SIAH Bièvre Liers Valloire en Isère ni à la Communauté de Commune Rhône-Valloire en Drôme, qui intervient sur les rivières. Cependant M. Delprat donne l'exemple du SAGE Drac-Romanche pour lequel le volet sur la lutte contre les inondations n'a pas été jugé suffisamment clair et montre que le SAGE est un moyen de réfléchir à une protection contre les risques naturels plus écologique.

M. Delprat propose d'établir au travers du SAGE un pont entre les aménagements (prévus sur le territoire dans les 10 ans à venir par les communes, les grands projets

d'infrastructures) et les milieux. M. Barbier évoque également une approche globale de l'assainissement collectif et du devenir des boues d'épuration. M. Nicolet cite la technique mise en oeuvre par le SI Assainissement du Pays d'Albon de traitement des boues par l'utilisation de roseaux, mais qui nécessite de grandes surfaces.

Un autre problème évoqué est celui du suivi des eaux superficielles et souterraines que ce soit en qualité ou en quantité. Mme Marqueste propose de recenser les piézomètres des industries et d'établir des conventions pour avoir accès aux données.

Concernant la commission communication, M. Barbier souligne l'importance de communiquer auprès du public les informations relatives à la qualité et la quantité de l'eau via internet.

Afin de mettre en place les groupes de travail, M. Barbier propose un système de coupon-réponse, afin que les différents organismes désignent leurs représentants en fonction des axes de travail. Il apparaît souhaitable que les commissions conservent dans la mesure du possible les proportions des différents collèges existant déjà à la CLE et au Bureau.

3. Questions diverses

M. San Filippo, demande si de nouvelles informations concernant le projet SERPOL à Penol ont été communiquées par le Préfet. M. Pelissier n'a pas d'information précise à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du bureau de la CLE ainsi que les autres participants et lève la séance à 20h45.

Le Président de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
Maurice PELISSIER